

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 13 février 2026



CA 2026 - 09 : Organigramme du SDIS 28 - évolutions

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 6 janvier 2026, s'est réuni le vendredi 13 février 2026, au Conseil Départemental, place Chatelet à Chartres sous la présidence de M. Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Présents avec voix délibérative :

M. Christophe LE DORVEN	M. François BELHOMME
M. Didier GARNIER	Mme Elisabeth FROMONT
M. Marc GUERRINI	M. Olivier HOUDY
Mme Sylvie HONNEUR-BUCHER	M. Pierre SANIER
Mme Emmanuelle BOUTET-GELINEAU	M. Alain BELLAMY
M. Bertrand MASSOT	
Mme Karine DORANGE	

Membre(s) excusé(s) :

M. Francis PECQUENARD
M. Stéphane LEMOINE
M. Jean-Pierre GORGES représenté par M. Alain BELLAMY
M. Eric GERARD

Membre(s) absent(s) :

Membre(s) excusé(s) ayant donné(s) pouvoir(s) :

Présents de droit :

M. Philippe DUMAS, directeur de cabinet de monsieur le préfet
M. Laurent ARCHENAUULT, payeur départemental

Excusé(s) :

M. Hervé JONATHAN, préfet d'Eure-et-Loir ;

Étaient présents avec voix consultative : Colonel hors classe Bruno HUCHER, directeur départemental ; Médecin de classe exceptionnelle David POUBEL ; les membres de la CATSIS : Capitaine David BOUTOILLE, Capitaine Cédric ROBERGE, Sergent-chef Loïc BERTHELOM ; Lieutenant Franck CATRY ; le référent sureté et sécurité : Lieutenant-colonel Michaël ACHARD,

Excusé(s) : Lieutenant-colonel Emmanuel DUPONT, président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers d'Eure-et-Loir ; les membres de la CATSIS ; Mme Corinne ARNOULT ; Lieutenant Sylvain ESNAULT ; Adjudant Dominique GUILMIN, référent sureté et sécurité ; Commandante Jennifer DAVID, Caporale Gwenaëlle HALLIER, référente mixité et lutte contre les discriminations.



Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi MATRAS 2021-1520 du 25 novembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA2025-22 du CASDIS du 24 juin 2025 sur l'organigramme du SDIS 28 ;

Vu l'arrêté 2024-2135 du 26 décembre 2024 portant organisation du service d'incendie et de secours d'Eure-et-Loir ;

Vu l'avis du CST du 10 février 2026.

Au 1^{er} janvier 2026, et suite à la délibération du 24 juin 2025 portant sur l'organigramme du SDIS, le tableau des emplois budgétaires comptabilise **391 postes**. Plusieurs évolutions sont à prévoir.

- **Évolution de l'organisation du service Pilotage Organisation Prospective Evolution et du groupement des moyens numériques**

Situation actuelle :

Le secrétariat de direction compte **2** postes :

- 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des attachés
- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des rédacteurs

Le service des moyens généraux compte **1,8** postes :

- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs (0,8 de quotité)

Le service Pilotage Organisation Prospective Evolution compte **3** postes

- 1 poste du cadre d'emploi des attachés
- 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des attachés
- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des rédacteurs

Le groupement des moyens numériques compte **10,5** postes :

- 2 postes du cadre d'emploi des ingénieurs
- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- 7 postes du cadre d'emploi des techniciens
- 0,5 poste du cadre d'emplois des sous-officiers ou de lieutenants SPP

Situation projetée

1. Dans le cadre de la création de la cellule data au sein du groupement des moyens numériques et au regard des activités du chargé des statistiques opérationnelles et de l'exploitation des données occupé par un adjoint administratif il convient de positionner ce poste au sein du GMN.
2. Le secrétariat direction est dorénavant rassemblé en avec le service moyens généraux pour former le service en charge du secrétariat de direction et de la communication institutionnelle.
3. Les deux postes de chef de service du POPE et de chargé des missions d'études, d'enquêtes et d'évaluation ne sont pas modifiés. Le poste de chef de service du POPE ne sera pas mis à la vacance de poste dans l'attente d'une réflexion sur sa pérennisation ou transformation à venir.

Il en résulte la répartition suivante des postes :

Le service en charge du secrétariat de direction et de la communication institutionnelle comptera **3,8** postes :

- 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des attachés
- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des rédacteurs
- 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs

- 0,8 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs (0,2 poste partagé avec le GAFA pour les archives)

Le service Pilotage Organisation Prospective Evolution comptera **2** postes

- 1 poste du cadre d'emploi des attachés (poste gelé)
- 1 poste du cadre d'emploi des rédacteurs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des attachés



Le groupement des Moyens numériques comptera **11,5** postes :

- Niveau groupement
 - o 1 poste du cadre d'emploi des ingénieurs
 - o 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs
- Service administration des systèmes et des réseaux
 - o 3 postes du cadre d'emploi des techniciens
- Cellule Data
 - o 1 postes du cadre d'emploi des techniciens
 - o 1 poste du cadre d'emploi des adjoints administratifs pouvant évoluer vers le cadre d'emploi des rédacteurs
 - o 0,5 poste du cadre d'emplois des sous-officiers ou de lieutenants SPP (0,5 poste partagé avec la SDS non mis en œuvre à cette date)
- Service transmission de l'alerte et de l'alarme
 - o 1 poste du cadre d'emploi des ingénieurs
 - o 3 postes du cadre d'emploi des techniciens

A l'issue de ces modifications, les différents postes seront répartis comme ci-dessous :

	Avant	Après
Rassemblement du secrétariat de direction, la communication et le service des moyens généraux	3,8	3,8
Groupement des moyens numériques	10,5	11,5
Service Pilotage Organisation Prospective Evolution	3	2
Total	17,3	17,3

- **Évolution du poste de chargé de mission santé**

Le poste de chargé de mission santé rattaché au directeur adjoint qui avait été positionné pour une durée d'un an au groupement développement des compétences en tant que chargé de mission santé dans le service tronc commun est pérennisé au sein de ce groupement.

- **Évolution du poste de chef de service de la prévention**

Suite à la mutation du chef du service de prévention au groupement des CIS volontaires, un lieutenant a été recruté sur le poste de préventionniste. Dans l'attente de choisir un officier disposant des compétences et des conditions statutaires pour assurer les fonctions de chef du service prévention, le poste de chef de service prévention est supprimé pour permettre la création d'un poste de préventionniste.

- **Évolution de la répartition des fonctions d'adjoint au chef du CTA CODIS**

Suite à la mutation prochaine du Lieutenant M. BIENSANS vers le service de prévention, les fonctions d'adjoint au chef du CTA CODIS qu'il assurait en complément de ses fonctions de chef de salle il est prévu de modifier le périmètre des postes suivants :

- Poste de chef de salle exclusif sans fonction d'adjoint du chef du CTA CODIS
- Poste de référent NEXSIS qui devient un poste d'adjoint au chef du CTA CODIS

Les fiches de poste seront modifiées en lien avec cette nouvelle organisation.

- **Évolution du rattachement de deux groupements**

- o Le GAFA rattaché à la sous-direction Ressources est désormais directement rattaché à la direction

- Le GDC rattaché à la sous-direction Opérations est désormais rattaché à la sous-direction Ressources

- Évolution de l'organigramme de la sous-direction santé



- **Tuilage poste de pharmacien(ne) de la pharmacie à usage interne**

La pharmacienne-cheffe de la pharmacie à usage interne fera valoir ses droits à la retraite à compter du 1er novembre 2026. Au regard des enjeux attachés à cette fonction et de la nécessité d'assurer la continuité du fonctionnement de la pharmacie à usage intérieur, il est proposé d'autoriser la mise en place d'un tuilage entre la pharmacienne-cheffe et le ou la pharmacien(ne) appelé(e) à lui succéder.

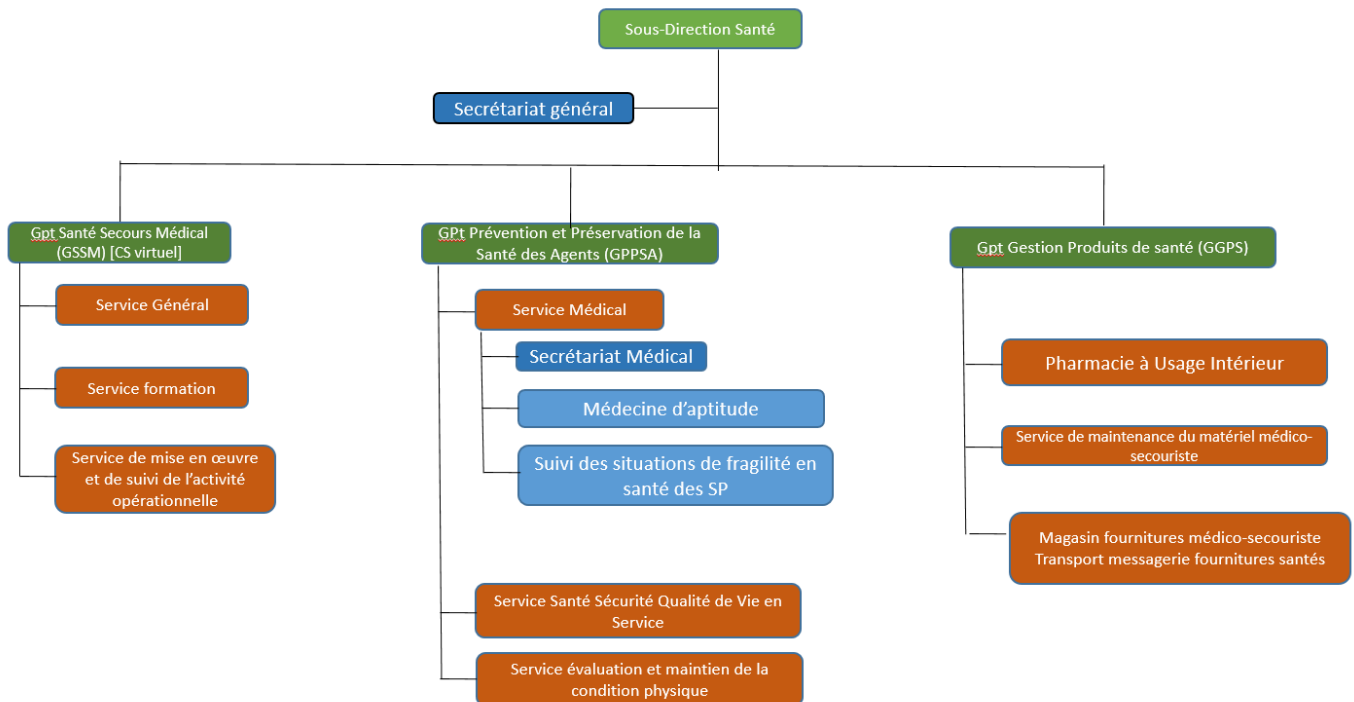
Cette anticipation vise également à sécuriser le processus de recrutement, le vivier de candidats potentiels pour ce type de poste étant particulièrement restreint.

Ainsi, il est demandé au CASDIS de valider la création d'un poste de pharmacien à compter du 1er mars 2026, afin de permettre l'accueil et l'intégration d'une nouvelle recrue dans des conditions compatibles avec les exigences du service. Le poste actuellement occupé par la pharmacienne-cheffe sera supprimé à la date de son départ à la retraite, garantissant ainsi la neutralité de l'évolution des effectifs à terme.

Le financement du tuilage sera assuré par le gel du poste d'attachée principale, libéré à la suite du départ à la retraite de Mme Baron intervenu le 1er janvier 2026, sans impact financier supplémentaire pour la collectivité.

- **Evolution de l'organigramme de la sous-direction santé.**

Voici une représentation graphique de la nouvelle organisation qui est proposée à ETP équivalents.



Les différentes évolutions proposées permettront ainsi d'assurer la continuité des services tout en répondant aux besoins fonctionnels sans modification du tableau des emplois budgétaires qui comptabilisera toujours 391 postes.

Le CASDIS, après en avoir délibéré, approuve les évolutions de l'organisation telles que présentées ci-dessus.



Pour : unanimité

Contre : /

Abstention : /